



ANALYSE DU PLAN DE RELANCE & ESQUISSE D'UN PLAN DE DÉCROISSANCE

Enquête économique sur l'argent gratuit et ses
perspectives politiques

Institut Momentum

Juin-décembre 2020

Julia Mlodzinski

Sous la direction d'Agnès Sinaï, Yves Cochet et Loïs Mallet

Résumé

En réponse à l'urgence sanitaire mondiale de la pandémie de covid-19, la France entre en confinement une première fois le 17 mars 2020, se joignant ainsi à la mobilisation internationale contre la propagation du virus. Les mesures sanitaires ralentissent lourdement l'activité économique globale ; il s'agit d'un choc sans précédent en temps de paix. Des milliards d'euros sont alors annoncés pour alimenter le plan de relance économique. D'où provient cet argent qui semble tomber du ciel ? À quels secteurs ces milliards sont-ils destinés ? Alors que ce temps d'arrêt a été pour certains le moment d'envisager d'autres futurs possibles, devrions-nous relancer l'économie telle qu'elle était avant la crise du covid-19 ? Ou bien est-ce, au contraire, l'opportunité d'instaurer les changements radicaux nécessaires à la préservation des conditions d'existence de la vie humaine pour les générations présentes et celles qui lui succéderont ?

Nous avons souhaité rappeler chronologiquement et précisément les sommes qui ont été débloquées pour perfuser les structures économiques lourdement atteintes par les mesures sanitaires. À partir de ce constat, il nous a semblé important de commencer à réfléchir sur une alternative écologiste qui s'inscrit dans la perspective biorégionale de l'Institut Momentum.

Avec plus 500 milliards d'euros disponibles en Europe pour l'urgence sanitaire, auxquels s'ajoute 1 700 milliards par la banque centrale européenne (*quantitative easing*) pour des raisons de stabilité systémique, les faits viennent enterrer la prétendue fatalité austéritaire. En France, près de 140 milliards d'euros sont dépensés et 327 milliards mobilisés par des garanties publiques de prêts en urgence.

L'heure fut ensuite à la relance. L'Union Européenne débloqua 750 milliards d'euros en prêts et subventions dont 30% officiellement pour le climat. En France, les plans de soutien sectoriels s'élèvent à près de 45 milliards d'euros le 10 juin et s'ensuit, le 3 septembre 2020, l'annonce du plan de relance de Jean Castex à 100 milliards sur deux ans, dont une trentaine officiellement à « l'écologie ».

Rien qu'en France, et cela avant la seconde vague, près de 250 milliards euros ont été dégagés sur deux ans pour des dépenses directes, soit environ le budget général annuel de l'État. La politique austéritaire n'est plus d'actualité et il nous incombe de prendre au sérieux cette rupture doctrinale budgétaire. Devenue nécessaire par les mesures sanitaires, la création monétaire ouvre un interstice des possibles vers ce qu'on pourrait appeler des politiques économiques de *décroissance hélicoptère* au sens large. Nous pensons intimement que cette capacité budgétaire soudaine aurait ainsi pu être utilisée en faveur d'une véritable politique écologiste biorégionale. Nous nous sommes donc intéressées à trois grands secteurs de la société : les transports de basse technologie pour assurer vivres et mobilités, un système alimentaire écologique afin de sustenter notre vie organique et un revenu d'existence pour gratifier notre dignité humaine en tant qu'*être-a-productif*.

Prenons en premier lieu les transports de basse technologie. Le gouvernement soutient exceptionnellement le secteur aéronautique (15 Mds), le secteur automobile (8 Mds) et ajoute un fonds de développement vert (13 Mds) largement lié aux précédents. Sans oublier les dépenses publiques ordinaires du secteur des transports (46 Mds), nous avons déjà là près d'une centaine de milliards d'argent public. Définissant la mobilité active et ferrée comme référence écologique, nous rejetons globalement l'aviation et l'automobile au profit de la force musculaire, de la voie ferrée et des voies navigables. Par force musculaire, il s'agit aussi de celle des animaux domestiques qui doit être régie par une nouvelle éthique animale. Prenons l'exemple de la question agricole, le remplacement des machines par les chevaux nécessiterait environ quatre millions chevaux de traits (soit 15 Mds). Le reste (85 Mds) peut être redirigé vers la *désurbanisation* solidaire, le *ménagement* territorial¹ et les infrastructures piétonnes, cyclables, maritimes et ferroviaires.

Après avoir effondré notre efficacité énergétique avec la très vulnérable agriculture industrielle, il convient de faire un plan urgent de relance agroécologique. Cette fois-ci, plutôt que de créer de nouveaux milliards, nous proposons en toute sobriété de réorienter les 350 milliards de la PAC (somme ô combien symbolique de l'échec agroproductiviste) pour la transformation agroécologique européenne. Une agriculture paysanne écologique nécessiterait plus de dix millions d'emplois, et plus encore avec l'avènement de la *polyactivité* diminuant la durée moyenne d'un emploi : c'est bien là que se joue la fin du chômage et la décroissance frugale.

Enfin nous arrivons à la question critique du revenu d'existence, critique car utopique puisque trop cher, critique aussi puisqu'elle émerge d'une double genèse paradoxale : libérale et communiste. Sans entrer dans ce débat ici, et avec une perspective décroissante, l'allocation de 500 euros par personne permettrait de subvenir à des besoins de base sans pour autant se suffire : l'emploi à temps choisi étant alors un droit effectif, ses revenus viendraient compléter cette allocation. Celle-ci nécessiterait aujourd'hui, en France, 400 milliards d'euros qui peuvent être financés par la hausse de l'imposition des plus riches, notamment par un impôt sur le capital, une taxe sur les transactions financières et, éventuellement par la suppression d'aides redondantes. L'objectif final de cette mesure serait d'introduire un droit à la dignité humaine par la capacité économique minimale qui conditionne la liberté de choisir ses activités économiques, sociales et réparatrices. Quand bien même les ressources seraient insuffisantes, ou bien par choix politique volontaire, nous pouvons créer la monnaie nécessaire à assurer ce revenu d'existence ou à l'établir au-delà du seuil actuel de pauvreté soit environ 1000 euros. Bien que cette solution puisse provoquer une inflation par augmentation de la demande, elle permettrait de redistribuer le capital qui perdrait de la valeur par dévaluation : son rendement (ses intérêts) croissant moins vite que le niveau des prix, la valeur réelle du capital diminue. Nous appelons donc cette stratégie la *décroissance hélicoptère* au sens strict puisqu'elle entraîne une

¹ Terme emprunté au philosophe Thierry Paquot tel qu'il l'utilise dans son séminaire pour le collectif Frugalité heureuse et créative, *Ménager nos territoires*, 10/11/2020. Consulté sur *Youtube*, le 20/11/2020 : {https://www.youtube.com/watch?v=FNR_mHJHA8k}.

réduction mécanique des inégalités d'une part (indispensable pour casser la société de consommation) et de la production globale d'autre part en permettant la réduction du temps de travail. Ce système est ainsi convergent (*égalitarisant*) et assure la sobre dignité à chacun·e tout en amenuisant la concentration des richesses indignes de notre humanité et incompatible avec sa survie.

Voilà donc une esquisse des réflexions qui traversent l'Institut Momentum et qui seront prolongées dans des travaux ultérieurs. Ce rapport permet de faire le bilan quantitatif de l'étrange période présente avant de proposer des pistes *momentumiennes* pour une décroissance dans un contexte d'argent gratuit. Au-delà de l'actualité qui nous oblige, il nous semble que ces instruments financiers sont désormais disponibles au sens où, malgré les dires austéritaires des gouvernants, ils existent, ont été utilisés et peuvent donc être réutilisés, du moins en l'absence d'un effondrement systémique global.

Sommaire

Résumé exécutif	- 2 -
A. Enquête rétrospective sur la gestion de la crise.....	- 6 -
1. <i>La situation économique au temps du covid-19</i>	- 6 -
1.1 État des lieux.....	- 6 -
1.2 Nature du choc économique.....	- 7 -
1.3 Les enjeux économiques	- 7 -
2. <i>Le plan d'urgence face à la crise du covid-19</i>	- 8 -
2.1 Les dépenses d'urgence sanitaire	- 8 -
2.2 Le <i>quantitative easing</i> de la Banque centrale européenne	- 10 -
2.3 Le plan de sauvegarde des entreprises du gouvernement français	- 11 -
B. Orientation du plan de relance actuel.....	- 13 -
1. <i>Le plan de relance économique européen</i>	- 13 -
1.1 « Next Generation EU »	- 13 -
1.2 Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne	- 15 -
1.3 Le financement du plan de relance européen	- 16 -
2. <i>Le plan de relance français</i>	- 18 -
2.1 Les plans de soutien sectoriels	- 18 -
2.2 Le plan de relance de Jean Castex.....	- 19 -
2.3 Le financement du plan de relance français.....	- 20 -
C. Propositions de l'Institut Momentum.....	- 21 -
1. <i>Analyse générale du plan de relance économique</i>	- 21 -
1.1 Le plan de relance au prisme des enjeux de la transition	- 21 -
1.2 La sauvegarde obstinée de la croissance.....	- 22 -
1.3 Critères d'une politique de résilience et de transition	- 23 -
2. <i>Volets de propositions</i>	- 24 -
2.1 Le financement des transports <i>low tech</i>	- 24 -
2.2 Le financement d'une agriculture relocalisée	- 26 -
2.3 Le financement d'un revenu d'existence	- 28 -

A. Enquête rétrospective sur la gestion de la crise

1. La situation économique au temps du covid-19

1.1 État des lieux

En l'espace de quelques mois, le virus du covid-19 s'est propagé depuis la Chine vers le reste du monde. Les enjeux de la gestion de la crise sur le plan sanitaire ont soulevé de nombreuses interrogations sur le plan économique. La pénurie de matériel sanitaire en France remet en question la dépendance des systèmes de production aux chaînes d'approvisionnement mondialisées ainsi que la gestion des stocks à flux tendus. La vitesse de propagation du virus a été accélérée par la forte densité du trafic aérien et la grande concentration urbaine. Les mesures sanitaires de distanciation sociale et de confinement ont entraîné un arrêt mondial de l'économie. Certains secteurs sont complètement paralysés, d'autres sont indirectement impactés. Cette cessation brutale des activités économiques révèle le manque de résilience du système de production actuel. L'insuffisance de main d'œuvre dans le secteur agricole et le ralentissement des chaînes d'approvisionnement jusqu'aux industries puis aux supermarchés a fait planer le doute sur la possibilité d'une pénurie alimentaire. Certains pays fortunés effectuent des surstocks alimentaires par peur de manquer de ressources, mettant en péril les pays les plus pauvres et les plus vulnérables².

Des secteurs entiers de l'économie consumériste ont été mis à l'arrêt, laissant entrevoir la réalité d'un monde d'après plus robuste. Les solutions à ces problématiques semblent aller en faveur de la transition écologique et d'un monde plus résilient : des villes moins denses, un approvisionnement en circuit court, une consommation locale, un retour à la terre... Pourtant, parmi les grands gagnants de cette crise, on compte les géants de la digitalisation. Malgré la situation sanitaire, les grandes plateformes de commerce en ligne, telles que Amazon, ont tourné à plein régime et ont gagné des parts de marché considérables, de même pour les plateformes de communication digitale utilisées pour le télétravail.

² SEMYONOV, Danil. « La Russie suspend ses exportations de céréales jusqu'au 1er juillet », *Europe 1*. 26 avril 2020. En ligne : <https://www.europe1.fr/international/la-russie-suspend-ses-exportations-de-cereales-jusquau-1er-juillet-3964532> ; CARLES, Jacques et Frédéric COURLEUX. « "Des ombres planent sur la sécurité alimentaire mondiale" ». 26 avril 2020. En ligne : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/26/des-ombres-planent-sur-la-securite-alimentaire-mondiale_6037794_3232.html

1.2 Nature du choc économique

En France, l'INSEE estime à 35% la baisse d'activité économique nationale dans les jours qui suivent le début du confinement³. Tous les secteurs ne sont pas impactés de la même manière. Les industries hors agro-alimentaire diminuent de 50% leurs activités. Deux tiers des activités marchandes sont maintenues. Les transports, l'hôtellerie, la restauration et les loisirs sont fortement impactés, tandis que les télécommunications et les assurances prospèrent, le confinement lié au covid-19 n'étant pas un motif pris en compte par ces dernières. L'industrie agro-alimentaire poursuit ses activités sur un niveau relativement stable. L'OFCE estime que le nombre des faillites d'entreprises pourrait augmenter de 80%, les microentreprises et les grandes entreprises étant plus exposées au risque de faillite que les PME et ETI. Ces défaillances seraient à l'origine d'une perte de 250 000 emplois cette année⁴.

Le choc économique provoqué par la situation de confinement est double : il s'agit à la fois d'un choc d'offre, du fait des contraintes imposées sur le système productif telles que l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail ou la rupture de l'approvisionnement, et d'un choc de demande, du fait des contraintes de débouchés comme la baisse de la consommation en anticipation d'une baisse de salaire ou par impossibilité d'accéder au marché. Dans cette situation, les entreprises produisent moins et les ménages consomment moins. Cependant, même à l'arrêt et sans revenus, les entreprises doivent assumer leurs charges et les salaires.

1.3 Les enjeux économiques

Après les premières dépenses urgentes destinées à soutenir le système de santé ainsi que la mise en place des mesures sanitaires, l'enjeu économique pour le gouvernement consiste à éviter les faillites d'entreprises afin de préserver l'emploi et le tissu productif du pays. Les entreprises sont considérées comme défaillantes lorsqu'elles ne sont plus en mesure de répondre à leurs exigences de paiement telles que les salaires ou les fournisseurs. Deux types de défaillances sont possibles. Dans une situation d'illiquidité, l'entreprise ne possède pas une trésorerie suffisante pour supporter ses charges sur le court terme. Dans une situation d'insolvabilité, l'endettement de l'entreprise est plus élevé que son actif. Il s'agit alors de permettre aux entreprises de disposer des ressources nécessaires pour assumer les charges et les salaires, ce qui nécessite un apport d'argent important.

3 INSEE. Point de conjoncture du 26 mars 2020. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/information/4471804>

4 OFCE. Policy brief n.73 "Dynamique des défaillances d'entreprises en France et crise de la Covid-19". [s.n.], 2020. En ligne : <https://www.ofce.sciences-po.fr/publications/policy.php>

Ensuite, la question de la reprise se pose : comment financer l'apport d'argent utilisé pour faire face à la crise du covid-19 ? Qui en paiera le prix ? La dette peut-elle être simplement annulée dans le cadre d'une politique de création de monnaie permanente ? La trajectoire annoncée par les instances de décision françaises et européennes sont-elles compatibles avec une politique de résilience face à un scénario d'effondrement ?

La trajectoire la plus simple à emprunter est celle de la reprise de la croissance au plus vite, en repartant sur les mêmes modes de production et la consommation. Pourtant, des changements économiques majeurs sont requis afin de poursuivre la transition écologique. Cet épisode exceptionnel n'est-il pas l'opportunité de les mettre en place ? Déjà, des milliards d'euros d'aides ont été débloqués pour soutenir les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du tourisme. La Banque de France mise sur une reprise du niveau de croissance économique d'avant-crise d'ici 2022. Les discours du président de la République, Emmanuel Macron, et de la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, vont dans le sens d'une reprise l'activité économique, tout en respectant les objectifs de neutralité climatique d'ici 2050, l'Accord de Paris, et en maintenant le projet de Green Deal européen.

2. Le plan d'urgence face à la crise du covid-19

2.1 Les dépenses d'urgence sanitaire

Dans l'urgence de la crise du covid-19, des premières mesures économiques de soutien au secteur de la santé sont prises par le **gouvernement français**⁵ : **125 millions d'euros** ont été dépensés pour le financement des vols de rapatriement et l'achat de matériel sanitaire dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, **3,6 millions d'euros** ont été ajoutés au budget du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, **140 millions d'euros** ont été alloués à la recherche d'un vaccin, somme qui s'ajoute aux **7,4 milliards d'euros** de dons levés par la Commission européenne dans le même but. Au total, on évalue les dépenses sanitaires françaises immédiates sous les 300 millions d'euros.

⁵ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. *La solidarité européenne face à l'épidémie de Covid-19*. En ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/europe/evenements-et-actualites-lies-a-la-politique-europeenne-de-la-france/actualites-europeennes/article/la-solidarite-europeenne-face-a-l-epidemie-de-covid-19>

Le 9 avril 2020, l'**Eurogroupe** met en place des mesures d'urgence en réponse à la crise⁶. Leur coût s'élève à hauteur de **540 milliards d'euros** et elles sont approuvées par la Commission européenne le 23 avril 2020. Ces mesures comprennent l'usage du "Mécanisme européen de stabilité" (MES), permettant d'accorder des prêts aux États membres de la zone euro à faible coût afin de maintenir une stabilité financière. Dans le cadre de la crise du covid-19, chaque État membre pourra emprunter jusqu'à 2% de son PIB, soit une somme totale de **240 milliards d'euros** pour toute la zone euro. La mise en place d'un instrument temporaire, le "support mitigating unemployment risks in emergency" (SURE), permettant de limiter le risque de chômage à l'aide de prêts accordés par l'Union européenne aux États membres, représente une aide financière de **100 milliards d'euros**. Ces prêts à taux favorables sont destinés à financer les dispositifs de chômage partiel et d'aide aux travailleurs indépendants. Pour les pays en dehors de la zone euro, la Commission européenne accepte d'emprunter sur les marchés afin de prêter à des conditions favorables aux États de l'Union européenne qui en feront la demande jusqu'à 50 milliards d'euros. Par ailleurs, la Banque européenne d'investissement (BEI) renforce ses activités en proposant un "Fonds pan-européen de garanties", doté de 25 milliards d'euros garantis par les États membres, permettant un déploiement rapide de **200 milliards d'euros** d'instruments financiers, principalement destinés à soutenir les PME et ETI. Ce fond de soutien s'ajoute au dispositif d'aide s'élevant à 40 milliards d'euros, déployé par la BEI le 16 mars 2020⁷.

Dépenses d'urgence sanitaire (Europe)	540 milliards d'euros
Dépenses sanitaires directes (MES)	240 milliards d'euros
Financement du chômage partiel (SURE)	100 milliards d'euros
Aide aux PME / ETI (BEI)	200 milliards d'euros

Sous l'impulsion de la France, des discussions s'orientent sur la mise en place d'un fond de relance solidaire exceptionnel à l'échelle de l'Europe. Cette résolution aboutira à l'accord franco-allemand du 18 mai 2020, puis sera baptisée "Next Generation EU" par la Commission européenne.

⁶ Direction générale du Trésor. Covid-19 | Quelles réponses de l'Europe à la crise ? En ligne : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/17/covid-19-queelles-reponses-de-l-europe-a-la-crise#Eurogroupe>

⁷ BEI. Coronavirus : la réponse du Groupe BEI. En ligne : [/fr/about/initiatives/covid-19-response/index.htm](https://www.eib.org/fr/about/initiatives/covid-19-response/index.htm) ; BEI. Le Groupe BEI va mobiliser rapidement jusqu'à 40 milliards d'EUR pour lutter contre la crise provoquée par le Covid-19 et appelle les États membres à mettre en place une garantie supplémentaire pour le soutien apporté aux PME et aux ETI par le Groupe BEI et les banques nationales de promotion économique. En ligne : <https://www.eib.org/fr/press/all/2020-086-eib-group-will-rapidly-mobilise-eur-40-billion-to-fight-crisis-caused-by-covid-19>

2.2 Le *quantitative easing* de la Banque centrale européenne

Dès le début de la crise du covid-19, la Commission européenne met en place des mesures exceptionnelles d'assouplissement des règles en matière d'aides d'État, ainsi qu'un assouplissement des règles budgétaires de l'Union européenne. Ces mesures permettent aux États membres de s'endetter afin d'effectuer les dépenses d'urgence nécessaires, même s'il s'agit de déroger aux règles fixées par le Conseil européen, notamment celle de ne pas dépasser un seuil d'endettement de 3% du PIB.

En plus de ces mesures, la Banque centrale européenne a accéléré sa politique de *quantitative easing* amorcée en 2015, consistant à racheter des titres de dette publique sur les marchés financiers en créant de l'argent, afin de maintenir la masse monétaire dans l'économie, assurer la stabilité des taux d'intérêts et ainsi favoriser l'émission de crédit, stimuler l'investissement et la croissance économique⁸. Sur les **240 milliards d'euros** de rachat d'actifs initialement prévus pour l'année 2020, **120 milliards d'euros** ont été ajoutés le 12 mars 2020⁹.

Le 18 mars, un nouveau programme d'achat d'urgence pandémique (*Pandemic Emergency Purchase Program*, PEPP)¹⁰ est créé, pour un budget de **750 milliards d'euros** d'achat temporaire de titres financiers, avec un portefeuille d'obligations plus diversifié. Le 4 juin, **600 milliards d'euros** supplémentaires sont accordées à ce programme, pour un total de 1 350 milliards d'euros. En l'espace de quelques semaines, le budget à destination de la politique de *quantitative easing* s'est multiplié par sept, passant de 240 milliards d'euros à **1710 milliards d'euros**. La maturité résiduelle¹¹ de ces obligations varie entre 70 jours et 31 années.

Rachat d'actif par la Banque Centrale Européenne	1710 milliards d'euros	
Politique de <i>quantitative easing</i> amorcée en 2015	240 milliards d'euros + 120 milliards d'euros	360 milliards d'euros
PEPP « temporaire »	750 milliards d'euros + 600 milliards d'euros	1 350 milliards d'euros

⁸ Banque de France. *Quantitative easing*. 2017. En ligne : <https://abc-economie.banque-france.fr/quantitative-easing>

⁹ European Central Bank. *Monetary policy decisions*. En ligne : <https://www.ecb.europa.eu/press/govcdec/mopo/html/index.en.html>

¹⁰ European Central Bank. *Pandemic Emergency Purchase Programme*. En ligne : <https://www.ecb.europa.eu/mopo/implement/pepp/html/index.en.html>

¹¹ La maturité résiduelle ou échéance résiduelle d'une obligation correspond au temps restant jusqu'à l'expiration ou le remboursement de cette obligation.

Cette somme d'argent astronomique démontre le pouvoir de la BCE en matière de création monétaire. Pourtant, elle n'est pas destinée à circuler directement dans l'économie réelle, mais a vocation à soutenir la stabilité financière de l'économie européenne. En rachetant sur les marchés financiers les obligations d'État et les obligations privées détenues par les investisseurs, la BCE injecte des liquidités dans l'économie afin de maintenir des taux d'intérêt bas et stimuler la croissance et l'inflation. La stabilité des taux d'intérêt permet aux ménages et aux entreprises d'emprunter à taux faible sur les marchés financiers afin de relancer l'activité. Elle permet aussi aux États de s'endetter sur les marchés financiers pour emprunter les sommes nécessaires aux dépenses d'urgence.

2.3 Le plan de sauvegarde des entreprises du gouvernement français

Afin d'éviter les faillites des entreprises mises à l'arrêt, un ensemble de mesures sont mises en place par le gouvernement français, constituant le plan de sauvegarde des entreprises. Au lendemain du confinement, le 17 mars 2020, le gouvernement français présente la première version de son projet de loi des finances rectificatives (PLFR1). Cette loi prévoit 45 milliards d'euros d'aides aux entreprises, et 300 milliards d'euros de garanties d'État sur les prêts. Le 15 avril 2020, le projet de loi des finances rectificatives est révisé (PLFR2)¹², portant le montant des aides aux entreprises à 110 milliards d'euros, tout en maintenant les 300 milliards d'euros de garanties d'État sur les prêts. Cette révision s'accompagne d'un assouplissement des critères d'éligibilité au programme d'aide. Suite à une révision à la baisse de la croissance économique prévue en 2020, passant de -8% au mois d'avril à -11% au moins de juin, un troisième projet de loi de finances rectificatives (PLFR3) a été déposé le 10 juin. Il prévoit un budget de **136 milliards d'euros** pour l'ensemble des aides face à la crise ainsi que **327 milliards d'euros de garanties d'État sur les prêts**.

Ce dernier projet de loi (PLFR3)¹³ renforce le dispositif d'urgence aux entreprises, faisant respectivement passer le dispositif de financement de l'activité partielle de 8 milliards d'euros à 24 milliards d'euros, puis à **31 milliards d'euros**. Le fond de solidarité pour les très petites entreprises (TPE), permettant de demander une aide directe de 1500

¹² Ministère de l'économie, des finances et de la relance. *Projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020*. [s.l.] : [s.n.], En ligne : <https://www.economie.gouv.fr/projet-loi-finances-rectificative-plfr-2020>

¹³ Ministère de l'économie, des finances et de la relance. *3ème projet de loi de finances rectificative (PLFR 3) pour 2020*. [s.l.] : [s.n.], En ligne : <https://www.economie.gouv.fr/3-projet-loi-finances-rectificative-plfr-iii-2020> ; Assemblée Nationale. *Projet de loi de finances rectificative n° 3074 pour 2020*. En ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3074_projet-loi

euros maximum, est passé respectivement de 1 milliards d'euros à 7 milliards d'euros, puis à **8 milliards d'euros**. Les autres mesures du dispositif d'urgence consistent en diverses mesures de report de charges : augmentation des délais de paiement d'échéances sociales ou fiscales, remise d'impôts directs, report de paiement des factures, prêt de trésorerie garanti par l'État, rééchelonnement des crédits bancaires, suppression des pénalités de retard sur les marchés publics d'État et des collectivités locales et aides aux entreprises françaises exportatrices. Ainsi, une grande majorité des fonds débloqués par l'État prennent la forme de garanties ou de reports de charges, en fonction des entreprises effectuant une demande d'aide. Seule une partie, à hauteur de 39 milliards d'euros, est versée directement dans l'économie.

Mesures d'urgence pour les entreprises	136 milliards d'euros
Dépenses directes	39 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Chômage partiel 	31 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Fond de solidarité aux entreprises 	8 milliards d'euros
Autres mesures de soutien à l'économie, à l'emploi, aux collectivités territoriales et aux plus précaires	97 milliards d'euros
Garanties d'État sur les prêts aux entreprises	327 milliards d'euros

B. Orientation du plan de relance actuel

1. Le plan de relance économique européen

1.1 « Next Generation EU »

Rapidement, la question de la relance économique se pose à l'échelle européenne. La situation de l'Italie, de l'Espagne, de la France - des pays dont les rentrées d'argent dépendent du tourisme ou d'autres secteurs dont l'activité est ralentie pour les prochaines années - mettent le statut économique de l'Union européenne en difficulté. La nécessité d'une réponse collective à cette situation semble nécessaire, mais un conflit émerge entre les "Frugal Four" et les partisans d'un plan de relance solidaire. Sous la menace d'un éclatement de la zone Euro, l'Allemagne d'abord réticente, finit par signer l'accord franco-allemand du 18 mai 2020, étape nécessaire à toute poursuite de négociation au sein de l'Europe des vingt-sept. Cet accord prévoit une enveloppe de 500 milliards d'euros d'aide exceptionnelle à destination des secteurs et des régions les plus touchées par la crise sanitaire et économique. Cette somme serait empruntée sur les marchés financiers, dans l'idée d'une politique de transfert. Entre autres, les pays bénéficiaires de cette aide ne seraient pas les emprunteurs. Il s'agirait d'une dotation budgétaire sur la base de l'endettement commun, remboursé sur le long terme. Cette initiative est reprise par la Commission européenne, qui présente le 27 mai 2020 sa proposition de relance en deux parties : la première partie prend la forme du plan baptisé « Next Generation EU », la seconde figure dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne¹⁴.

Pour le premier volet « Next Generation EU », l'enveloppe est rehaussée à hauteur de **750 milliards d'euros**, et s'intégrera dans le budget communautaire de l'Union européenne. Elle sera financée à l'aide de fonds levés sur les marchés financiers, empruntés par la Commission européenne au nom de l'Union européenne, pour une période allant de 2021 à 2024. Le 21 juillet 2020, un accord est trouvé avec le Conseil

¹⁴ Commission européenne. *Plan de relance pour l'Europe*. En ligne : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/recovery-plan-europe_fr ; Commission européenne. *Proposition de plan de relance de l'UE – principaux éléments*. En ligne : <http://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/mff-recovery-negobox/>

européen sur la répartition de cette enveloppe.¹⁵ Sur les 500 milliards d’euros de subventions initialement prévus, seuls **390 milliards** sont retenus. Le reste du budget, à hauteur de **360 milliards d’euros**, sera alloué sous forme de prêts aux États membres. Trois indications générales guident ce plan d’aide exceptionnel : aider les États membres à se remettre de la crise, donner un coup de fouet à l’économie et aider les investissements privés et tirer les enseignements de la crise. Chaque État membre définirait son propre plan de relance conforme à la stratégie politique générale de l’Union européenne. Les prêts seraient remboursés par la Commission européenne d’ici 2058.

Concernant les ambitions écologiques du plan de relance de l’Union européenne, sur les 30 milliards d’euros supplémentaires initialement prévus par la Commission européenne pour financer le **mécanisme de transition juste**, visant à accompagner les États membres vers la neutralité carbone d’ici 2050 et ciblant les régions les plus en retard sur la transition, **seuls 10 milliards d’euros supplémentaires sont retenus par le Conseil européen**¹⁶. Ils s’ajouteront aux 100 milliards d’euros prévus par la Commission européenne pour alimenter ce mécanisme sur la période 2021-2027. Le mécanisme de transition juste est l’un des volets d’investissement du Green Deal européen dont le budget est d’un trillion d’euros (1 000 milliards)¹⁷.

Parallèlement, il est décrété que 30% des dépenses devront être destinés au climat, aussi bien dans le cadre du plan de relance exceptionnel « Next Generation EU » (750 milliards d’euros) que dans le cadre de financement pluriannuel de l’Union européenne (1 300 milliards d’euros). Le plan de relance de l’Union européenne devra se conformer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 2030, et à l’objectif de neutralité climatique de 2050.

« Next Generation EU »	750 milliards d’euros
Mécanisme de reprise et de résilience	672,5 milliards d’euros
• Dont prêts	360 milliards d’euros
• Dont subventions	312,5 milliards d’euros

¹⁵ General Secretariat of the Council. Special meeting of the European Council (17, 18, 19, 20 and 21 July 2020) – Conclusions. [s.n.], 2020. ; Parlement européen. Résolution du Parlement européen du 23 juillet 2020 sur les conclusions de la réunion extraordinaire du Conseil européen du 17 au 21 juillet 2020 (2020/2732(RSP)).

¹⁶ Commission européenne. Questions and answers on the Just Transition Mechanism. En ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_20_931

¹⁷ Commission européenne. Financing the green transition: The European Green Deal Investment Plan and Just Transition Mechanism. En ligne : https://ec.europa.eu/regional_policy/en/newsroom/news/2020/01/14-01-2020-financing-the-green-transition-the-european-green-deal-investment-plan-and-just-transition-mechanism

ReactEU	47,5 milliards d'euros
Horizon Europe	5 milliards d'euros
InvestEU	5,6 milliards d'euros
Développement rural	7,5 milliards d'euros
Fond de Transition Juste	10 milliards d'euros
RescEU	1,9 milliards d'euros

1.2 Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne

Le second volet du plan de relance européen consiste à intégrer les objectifs de relance économique dans le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne¹⁸. Pour la période 2021-2027, la Commission européenne a présenté un budget de **1 074 milliards d'euros**. Ce montant est jugé insuffisant par le Parlement européen, qui envisageait un budget de 1 300 milliards d'euros. De nombreuses coupes budgétaires découlent de la proposition de la Commission européenne, notamment dans les secteurs de la santé, de la recherche, de la défense, de l'espace et du programme Erasmus+, au profit des secteurs du numérique et de l'environnement. Le Parlement européen se prononcera d'ici la fin de l'année 2020 à ce sujet.

Cadre financier pluriannuel de l'UE (prix en 2020)	1 300 milliards d'euros
1. Marché unique, innovation et numérique	149 milliards d'euros
2. Cohésion et valeurs	427 milliards d'euros
3. Ressources naturelles et environnement	401 milliards d'euros
4. Migration et gestion des frontières	26 milliards d'euros
5. Sécurité et défense	15 milliards d'euros
6. Voisinage et le monde	110 milliards d'euros
7. Administration publique européenne	82 milliards d'euros

¹⁸ Commission européenne. *Communication de la commission au parlement européen, au conseil européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions*. 2020.

1.3 Le financement du plan de relance européen

Le sujet du financement du plan de relance européen ne fait pas l'unanimité. La Commission européenne prévoit d'une part d'émettre des obligations sur les marchés financiers au nom de l'Union européenne, et d'autre part d'emprunter sur les marchés financiers au nom de l'Union européenne. Le plan de relance intégré au cadre financier pluriannuel de l'Union européenne sera financé par le budget européen, c'est à dire par l'agrégat des contributions de chaque État membre. Considérant l'interdiction de financement des déficits publics par la Banque centrale européenne par l'article 123 du Traité de l'Union européenne, ces deux volets de dépenses supplémentaires impliquent soit une augmentation des contributions nationales des vingt-sept États membres, soit une réduction des dépenses européennes. Cependant, la présidente de la Commission européenne met en avant une autre solution : augmenter les ressources propres de l'Union européenne à travers un programme de taxation sur le plastique non-recyclé, une taxe numérique sur les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel global est supérieur à 750 millions d'euros dans le but de générer jusqu'à 1,3 milliards d'euros par an, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières qui permettrait de générer entre 5 milliards et 14 milliards d'euros par an, une extension des quotas d'émission carbone aux secteurs maritimes et aériens dans le but de générer 10 milliards d'euros par an, et un renfort de taxation sur les grandes entreprises, notamment les GAFAs, qui pourrait générer jusqu'à 10 milliards d'euros par an.

Selon le message politique communiqué par Emmanuel Macron, le contribuable français ne financera pas le plan de relance européen. En revanche les grandes entreprises seront mises à contribution. Toutefois, les entreprises déportent systématiquement leurs taxes sur d'autres acteurs, petites et moyennes entreprises, salaires, actionnaires ou consommateurs. De plus, les négociations pour l'instauration de cette taxation supplémentaire auprès des grandes entreprises s'annoncent difficiles, celles-ci ayant déjà été entamées depuis plusieurs années. Certains députés européens expriment leur scepticisme quant à la capacité de l'Union européenne à lever des fonds suffisants par ces mesures fiscales.

Les ratios de soutenabilité du niveau d'endettement par rapport au PIB de plusieurs pays européens ont été dépassés. Dans cette situation hors du commun, est-il possible d'annuler la dette, ou de la transformer en dette perpétuelle ?¹⁹ Les dettes souveraines des pays de la zone euro sont détenues par des investisseurs privés, des

19 Pichet, Éric. « La dangereuse utopie de l'annulation des dettes publiques par la BCE », The Conversation. 30 juin 2020. En ligne : <http://theconversation.com/la-dangereuse-utopie-de-lannulation-des-dettes-publiques-par-la-bce-141716>

banques commerciales, des investisseurs institutionnels, et la Banque centrale européenne. L'annulation des dettes souveraines détenues par la Banque centrale est théoriquement possible, cette dernière pouvant d'ailleurs fonctionner sans aucun fonds propre, voire même avec des fonds propres négatifs. Cependant, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres d'accorder des découverts aux institutions de l'Union européenne. Ainsi, l'acquisition directe par la Banque centrale européenne des instruments de la dette d'un État membre est interdite²⁰. Toutefois, à la suite des politiques de *quantitative easing* amorcées en 2015, la Banque centrale européenne détient déjà 20% de la dette publique de la zone euro. La Banque centrale européenne considère que ces achats sont temporaires, lui permettant ainsi de réfuter les accusations de monétisation de dettes d'État, soit le recours à la création de monnaie afin de financer les dépenses publiques des États membres. L'annulation de la dette étant entravée par le Traité sur le fonctionnement européen, il est probable que la Banque centrale européenne conserve ses obligations d'État à perpétuité. Dans la mesure où les États membres sont déjà surendettés, et ne pourront vraisemblablement jamais rembourser la totalité de leurs dettes, le concept de dette perpétuelle est un artifice financier. Il s'agit actuellement pour les États membres de payer les intérêts de la dette, sans considération pour le niveau d'endettement en lui-même. Sur le plan politique, il est accepté qu'un État s'endette sans limites, du moment où sa dette est soutenable. Pour que cette dette soit soutenable, le taux d'intérêt versé aux créanciers de l'État en question doit être inférieur au taux de croissance de l'économie nationale, et le solde des dépenses et des recettes hors paiement des intérêts doit être positif. Or, la dette de la France par exemple n'est plus soutenable depuis 1970²¹.

²⁰ Article 123 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne : « Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées "banques centrales nationales", d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. »

²¹ DE VAUPLANE, Hubert. « Covid-19 : que faire des dettes souveraines ? », Blog Le Grand Continent. 2020. En ligne : <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/06/30/covid-19-que-faire-des-dettes-souveraines/>

2. Le plan de relance français

2.1 Les plans de soutien sectoriels

Le dispositif du plan d'urgence de sauvegarde des entreprises françaises présenté avril 2020 est complété par un dispositif de plans de soutien sectoriels, contenu dans le PLFR3 déposé le 10 juin par le gouvernement de Jean Castex. Ce dispositif représente une mobilisation de **43,5 milliards d'euros**, sur le budget de 136 milliards d'euros. Si ces mesures font partie du dispositif d'urgence de sauvegarde de l'emploi dans les secteurs phares de l'économie française, elles témoignent d'une volonté d'investir dans ces industries dans le cadre du plan de relance économique français à plus long terme. Les secteurs sélectionnés dans le cadre du plan de soutien d'urgence sont le secteur du tourisme, bénéficiant d'une aide de 18 milliards d'euros, le secteur automobile, bénéficiant d'une aide de 8 milliards d'euros, le secteur aéronautique, bénéficiant de 15 milliards d'euros, le secteur des startups et entreprises technologiques, pour un montant total de 1,2 milliards d'euros, et le secteur culturel, à hauteur de 1,3 milliards d'euros.

Plans de soutien sectoriels	43,5 milliards d'euros
• Tourisme	18 milliards d'euros
• Automobile	8 milliards d'euros
• Aéronautique	15 milliards d'euros
• Startups et entreprises technologiques	1,2 milliards d'euros
• Culture	1,3 milliards d'euros

Le montant de ces aides se matérialise sous diverses formes, telles que le chômage partiel, les allègements fiscaux, les reports de charges, les garanties d'État sur l'export ou la création d'un fond d'investissement dédié. Cependant, l'ampleur et la rapidité des moyens déployés pour la sauvegarde d'industries polluantes telles que l'aéronautique et l'automobile semblent incompatibles avec les ambitions de transition écologiques clamées par le gouvernement. Suites à ces contestations, le gouvernement instaurent certaines clauses environnementales en faveur d'une croissance verte, notamment la transition vers des industries électriques dites dé-carbonées. Des avions « neutres en carbone » devraient être mis au point d'ici 2035, mais aucune modération sérieuse du trafic aérien n'est envisagée. Aucun investissement n'a été prévu pour le secteur ferroviaire.

2.2 Le plan de relance de Jean Castex

Le plan de relance français, présenté début septembre 2020, prévoit un budget de **100 milliards d'euros** sur deux ans pour redresser l'économie française. Ce plan de relance serait centré sur l'emploi, la formation, la transformation de l'appareil productif et la transition écologique.

Lors de sa déclaration politique générale à l'Assemblée nationale le 15 juillet 2020, le Premier ministre Jean Castex présente les grands axes de son plan de relance²². Son discours s'articule autour de la stimulation de la future croissance économique, une croissance « plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire ». La lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi est énoncée comme une priorité. Sur les 100 milliards d'euros de budget, **40 milliards d'euros sont destinés à soutenir l'industrie**, dont les systèmes de production des secteurs phares de la France, c'est-à-dire le médical, l'aéronautique, l'automobile, sont jugés trop dépendants au reste du monde. Sur les 40 milliards d'euros destinés à l'industrie, 10 milliards d'euros de baisse des impôts de production sont prévus. Le Premier ministre souhaite accélérer la numérisation des entreprises et des administrations, et faire émerger des champions industriels européens. **20 milliards d'euros sont destinés à la préservation des compétences**, sous forme d'exonération de charges pour les jeunes et de création de 300 000 contrats d'insertion.

Le plan de relance est présenté comme un accélérateur de la transition écologique. Cependant, Jean Castex affirme croire « à la croissance écologique, pas à la décroissance verte ». La politique économique générale est axée sur la décarbonation et la technologie verte. Ainsi, sur un budget de **20 milliards d'euros** destiné à « l'écologie », 7 milliards d'euros sont alloués à la rénovation thermique des bâtiments, et 13 milliards d'euros sont alloués au développement des batteries électriques. Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, et la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, annoncent conjointement vouloir proposer de consacrer 30 milliards d'euros de ce budget à la transition écologique²³. Il semblerait que ces 30 milliards d'euros soient comptés sur les 20 milliards d'euros annoncés par le Premier ministre Jean Castex, le reste serait compté sur les investissements des secteurs industriels « écologiques », la création d'emplois et de formations dans ce domaine, et prendrait en compte la baisse des émissions carbone liées aux relocalisations industrielles.

22 Castex, Jean. Déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale du Premier ministre Jean CASTEX. [s.l.] : [s.n.], En ligne : <https://www.pscp.tv/gouvernementFR/11DxLywaNmmKm> ; Mallet, C. « Jean Castex : « Nous devons réarmer nos territoires » », Banque des Territoires. 15 juillet 2020 . En ligne : <https://www.banquedesterritoires.fr/jean-castex-nous-devons-rearmer-nos-territoires>

23 Lenormand, Anne. « Un tiers du plan de relance ira à la transition écologique, assure Barbara Pompili », Banque des Territoires. 23 juillet 2020. En ligne : <https://www.banquedesterritoires.fr/un-tiers-du-plan-de-relance-ira-la-transition-ecologique-assure-barbara-pompili>

Enfin, **20 milliards seront destinés au renfort des solidarités** : 6 milliards d'euros seront investis dans le système de santé, 13 milliards d'euros de reprise de la dette hospitalière ont été annoncés, et les salaires des soignants devraient être revalorisés.

Plan de relance français	100 milliards d'euros
Industrie	40 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Indépendance pour le secteur médical, automobile et aéronautique 	
<ul style="list-style-type: none"> • Exonération d'impôts de production 	10 milliards d'euros
Écologie	20 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation thermique des bâtiments 	7 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Technologies vertes (batteries) 	13 milliards d'euros
Préservation des compétences	20 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Exonération de charges pour les jeunes peu qualifiés 	
<ul style="list-style-type: none"> • Création de 300 000 contrats d'insertion 	
Renfort de solidarité	20 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Investissements dans le système de santé 	6 milliards d'euros
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de la dette hospitalière 	13 milliards d'euros

2.3 Le financement du plan de relance français

Selon la déclaration politique générale à l'Assemblée nationale de Jean Castex le 15 juillet 2020, le plan de relance français ne sera pas financé par des mesures d'austérité. Le Premier ministre compte sur l'aide exceptionnelle de l'Union européenne, dont la France percevra **40 milliards d'euros de subventions**. Cependant, ces fonds ne sont pas suffisants pour couvrir directement les 100 milliards d'euros de dépenses envisagées par le plan de relance français. De plus, la Commission européenne devra approuver l'octroi des subventions suite à la présentation du budget français, qui devra répondre aux directives fixées par l'Union européenne. Le reste du budget sera constitué de l'argent mobilisé par la Banque publique d'investissement et de la Caisse des dépôts et consignations.

C. Propositions de l'Institut Momentum

1. Analyse générale du plan de relance économique

1.1 Le plan de relance au prisme des enjeux de la transition

La réponse à la crise économique du covid-19 se distingue en deux temps. Une première phase de plan d'urgence, est destinée aux dépenses de santé publique et de sauvegarde de l'emploi dans le court terme. Une deuxième phase de plan de relance est destinée à refaire partir l'économie dans le plus long terme, en considérant les contraintes imposées par la situation sanitaire et le coût associé du ralentissement économique. Cette deuxième phase de plan de relance bénéficie d'une marge de manœuvre plus importante afin de répondre aux enjeux environnementaux, notamment en ce qui concerne le choix des secteurs d'investissements, et l'importance des moyens associés.

Une priorité a été donnée aux secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, et du tourisme, en raison des difficultés particulières liées à la crise du covid-19. Or, ces secteurs sont particulièrement coûteux en énergie et importants en émissions de gaz à effet de serre. De larges fonds de soutien ont été octroyés sans grande contrepartie de réforme écologique. Dans son ensemble le plan de relance semble incompatible avec les objectifs environnementaux fixés par les Accords de Paris.

Le processus de décision s'est échelonné à plusieurs niveaux. Au niveau européen, la Banque centrale européenne a mené une politique de stabilisation des prix de marché, la Commission européenne a donné des directives générales en accompagnement du plan de relance « Next Generation EU », et du Cadre financier pluriannuel 2021-2027. Le gouvernement français a proposé les grands axes d'un plan de relance national, octroyant des aides supplémentaires à quelques secteurs sélectionnés. En fin de compte, il revient aux régions, principales bénéficiaires des fonds européens et chargées du développement économique, de veiller au mieux à l'allocation de ces fonds.

« Nous veillerons à ce que toutes les décisions de relance favorisent un nouveau modèle de croissance fondé sur la décarbonation, la sobriété énergétique et les innovations vertes. Le plan de relance sera un plan vert. » - Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance (25 juillet 2020).

1.2 La sauvegarde obstinée de la croissance

L'idée générale du plan de relance est de miser sur une croissance future afin de rembourser l'immense dette engendrée par la réponse à la crise du covid-19. Un millier de milliards d'euros ont été émis sur ordre de la Commission européenne, et plus d'une centaine de milliards de dépenses ont été prévues en France. D'après l'économiste Shahin Vallée, proche des Verts, il est illusoire de penser que plan de relance européen ne coûtera rien aux Français. La France reste un contributeur net au budget de l'Union européenne, et les sommes empruntées en commun devront être remboursées par la contribution des États Membres. D'un point de vue comptable, la solution de financement par la création de nouveaux fonds propres constitués de nouveaux impôts européens sur les entreprises aura des répercussions sur le pouvoir d'achat des français. Cependant, en termes politiques et économiques, l'accord permet d'entretenir une alliance solidaire au niveau européen. La non-intervention aurait d'ailleurs un coût plus élevé pour tous, en raison de l'interdépendance économique des pays européens²⁴. La négociation du plan de relance européen ainsi que du plan de relance national a montré l'adaptabilité du système financier. Toutefois, si les banques sont en mesure d'assurer la plomberie financière, elles ne peuvent pas agir sur l'appareil productif, ni la quantité de ressources disponibles.

Dans son allocution du 14 juin 2020, Emmanuel Macron exprime son ambition pour la reconstruction d'une économie « forte, écologique, souveraine et solidaire ». Il espère créer de nouveaux emplois en investissant dans l'indépendance technologique, numérique, industrielle et agricole de la France par la recherche, la consolidation des filières, l'attractivité et les relocalisations nécessaires. Son plan de reconstruction écologique comprend la modernisation thermique des bâtiments, des transports moins polluants, et le soutien aux industries vertes. Au niveau européen, les discours d'Angela Merkel, d'Emmanuel Macron et d'Ursula Von Der Leyen insistent sur une « accélération de la transition écologique et numérique », l'un des buts majeurs étant de faire émerger des champions européens de la technologie afin de rivaliser avec les autres puissances asiatiques, tout en respectant la neutralité climatique. Le Premier ministre Jean Castex affirme croire « à la croissance écologique, pas à la décroissance verte ».

Toutefois, un programme de croissance verte reposant sur le développement des énergies électriques et sur la digitalisation de l'économie ne résout pas la dépendance aux ressources matérielles limitées de notre planète. Ces deux secteurs sont consommateurs de terres rares, dont le coût environnemental du processus d'extraction est colossal, tout comme le processus de traitement des déchets électroniques, quand celui-ci est possible.

²⁴ VALLÉE, Shahin. « La double impasse du débat français sur le plan de relance européen », Blog *Le Grand Continent*. 2020. En ligne : <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/08/11/la-double-impasse-du-debat-francais-sur-le-plan-de-relance-europeen/>

Jusqu'à présent, le taux de retour énergétique (EROI) n'a fait que se dégrader depuis la découverte des premiers puits de pétrole bon marché (EROI = 75/1). L'exploitation des puits actuels, plus difficiles d'accès et nécessitant une dépense d'énergie supplémentaire à l'extraction, ont un EROI de l'ordre de 15/1. L'EROI est de l'ordre de 4/1 pour les sables bitumineux et le nucléaire, 3/1 pour les centrales photovoltaïques en Espagne. La baisse tendancielle des EROI implique que produire la même quantité de biens et de services nécessite davantage d'énergie primaire. La perspective d'une croissance matérielle infinie sur le modèle productif actuel semble alors irréaliste²⁵.

1.3 Critères d'une politique de résilience et de transition

Une politique de résilience devrait permettre à la société de faire face aux enjeux de l'effondrement, préparer l'économie post-fossile et post-nucléaire, réduire la complexité des chaînes de production et la dépendance sur le long terme aux ressources limitées, renforcer l'autonomie territoriale et diffuser la connaissance partagée des moyens d'existence. Or, les choix effectués dans le cadre du plan de relance nous entraînent vers une complexification de l'économie, reposant en grande partie sur le monde digital et l'énergie électrique, dont la consommation de ressources rares a été évoquée. Dans la perspective d'une réduction des ressources fossiles disponibles et une augmentation drastique du coût de l'énergie, la transition écologique bénéficierait d'une accélération par des investissements dans l'industrie basse technologie, dans la sobriété énergétique, dans la préservation de l'appareil productif fondé sur les cycles naturels et de la viabilité des sols pourvoyant aux besoins alimentaires de base.

La situation liée au covid-19 menace de nombreux emplois en France, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du tourisme et de la restauration. Selon le rapport PwC du 23 juin 2020, jusqu'à 463 000 emplois sont menacés dans l'industrie manufacturière suite à l'épisode covid-19. Selon l'OCDE, le tourisme génère 7% de la production économique française en 2018. Les difficultés du secteur agricole ont été exacerbées par le manque de main d'œuvre, des ruptures d'approvisionnement en emballages plastiques ont entraîné la pénurie de farine en supermarché, et le secteur reste fortement dépendant aux intrants chimiques et aux combustibles fossiles. La transition écologique nécessite impérativement un accompagnement à la reconversion professionnelle des secteurs condamnés pour aller vers les secteurs d'avenir. De

²⁵ CAMINEL, Thierry. « Chapitre 4. L'impossible découplage entre énergie et croissance », *Politiques de l'Anthropocène*. 3 novembre 2015, vol.2. p. 97-115 ; MURPHY, David J. et Charles A. S. HALL. « Year in review-EROI or energy return on (energy) invested: Review: energy return on investment », *Annals of the New York Academy of Sciences*. janvier 2010, vol.1185 n° 1. p. 102-118.

nombreux emplois industriels de l'aéronautique et l'automobile pourraient être réorientés vers les secteurs de la transition, comme celui de l'efficacité énergétique et les basses technologies, la rénovation thermique des bâtiments, le développement des territoires sur un modèle biorégional et les nouvelles mobilités qui l'accompagnent. De nouvelles pratiques pourraient émerger en faveur d'un tourisme plus local, plus rural et plus collaboratif. La protection de la biodiversité et la réhabilitation des terres agricoles demande une participation conséquente de main d'œuvre et de temps de cerveau. De nouveaux emplois pourraient être générés par la création d'îlots de résilience. Comme toute économie naissante, une économie écologique nécessite le soutien organisé de l'État afin d'amorcer son développement. Or, le plan de relance ne prévoit pas de restructuration économique majeure, déléguant aux acteurs individuels le devoir d'assurer leur survie.

2. Volets de propositions

2.1 Le financement des transports *low tech*

Avec un soutien d'urgence de 15 milliards d'euros pour le secteur aéronautique, 8 milliards d'euros pour le secteur automobile, un plan de relance de 40 milliards d'euros de soutien au secteur industriel et un plan de préservation des compétences techniques ainsi que 13 milliards d'euros destinés au développement des technologies vertes, dont une grande partie concerne les deux secteurs susmentionnés, l'industrie du transport est au cœur des enjeux économiques français actuels. Les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile sont considérés comme les fleurons de l'industrie française et représentent un atout stratégique sur le plan économique. Pour tenir ses engagements environnementaux, le gouvernement français prévoit de passer aux avions décarbonés d'ici 2035. Mais cet engagement n'est pas tenable selon le collectif d'anciens élèves Supaéro-Décarbo²⁶, compte tenu de l'avancée de la recherche dans ce domaine. On peut également questionner la nouvelle dépendance aux métaux rares de ce type de transport.

La transition écologique nécessite une remise en question plus profonde de notre usage de la mobilité. Notre mode de vie pourrait s'adapter à un rythme plus lent et moins émetteur de gaz à effet de serre. Des investissements alternatifs dans les transports *low tech* favoriseraient une économie plus résiliente et plus écologique²⁷. Selon le 56e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation datant de 2018, le secteur du

²⁶ « [Crise\(s\), climat : préparer l'avenir de l'aviation](#) », Supaero-Décarbo et The Shift Project, 27 mai 2020

²⁷ VIGNOUX, Philippe. « Chapitre 9. Les low-tech, emplois de demain », *Politiques de l'Anthropocène*. 3 novembre 2015, vol.2. p. 197-218.

transport correspondait à 46,3 milliards d'euros de dépenses annuelles de l'État et 29% de la consommation énergétique finale en France. Selon l'agence européenne pour l'environnement, le transport par passager au kilomètre émet en moyenne 14 grammes de CO₂ en train (pour 156 passagers), 104 grammes de CO₂ en voiture (pour 1,5 passager) et 285 grammes de CO₂ en avion (pour 88 passagers)²⁸. Selon le rapport Négawatt de 2014, l'avion est utilisé à plus de 52% pour les vacances et loisirs, au moins 23% pour des motifs personnels et plus de 24% pour des motifs professionnels.

La voiture est utilisée à environ 38% pour les vacances et loisirs, 50% pour des motifs personnels et 15% pour des motifs professionnels²⁹. La solution la plus évidente pour une transition du secteur aéronautique serait de réduire drastiquement le nombre de voyages lointains de courte durée pour le loisir, et de privilégier les échanges culturels plus locaux et plus étendus dans le temps. De nombreux emplois de ce secteur peuvent être reconvertis dans les transports alternatifs de marchandises et la gestion des espaces urbains sur un modèle biorégional³⁰. Il est plus complexe de remplacer le système de transport routier actuel, notamment car les chaînes d'approvisionnement de produits de première nécessité en dépendent. De plus, la sortie du tout voiture est inégalitaire : plus aisée pour les habitants des espaces urbains, et plus difficile pour les habitants de zones rurales, ces zones étant moins desservies par les transports en communs et plus isolées du fait de l'exode rural.

Si le transport de marchandises sur de longues distances peut s'effectuer par voie maritime ou ferroviaire. La logistique du dernier kilomètre demande un réaménagement plus important des voies de circulation actuelles. Selon une étude de Cyclelogistics, **50% des marchandises transportées dans les villes européennes pourraient être livrées par vélo**³¹. La suppression de la voiture individuelle, dont le parc français s'élève à plus de 39,9 millions de véhicules³², s'accompagne du rétrécissement de l'étalement urbain et du rapprochement entre le lieu de travail et le domicile, rendant possible le déplacement de proximité à pied ou à vélo. En intégrant le coût de la pollution, du bruit, du changement climatique, des accidents de circulation causés par les automobiles, chaque véhicule génèrerait 1600 euros de frais non couverts, soit 63,8 milliards d'euros de coût

²⁸ GV, La Team. *Combien de tonnes de CO₂ émet votre vol en avion ?* 2019. En ligne : <https://generationvoyage.fr/co2-avion/> ; European Environment Agency. *CO₂ emissions from passenger transport*. En ligne : <https://www.eea.europa.eu/media/infographics/co2-emissions-from-passenger-transport/view>

²⁹ Institut Négawatt et Réseau Action Climat France. « La transition énergétique du secteur des transports ». 2014.

³⁰ SINAÏ, Agnès, Yves COCHET, et Benoît THÉVARD. *Biorégion 2050. L'Ile-de-France après l'effondrement*. Institut Momentum, 2019. En ligne : <https://www.institutmomentum.org/wp-content/uploads/2019/11/LIDF-APR%C3%88S-LEFFONDREMENT-WEB.pdf>

³¹ WRIGHTON, Susanne et Karl REITER. « CycleLogistics – Moving Europe Forward! », *Transportation Research Procedia*. 2016, vol.12. p. 950-958.

³²CCFA. *L'industrie automobile française*. [s.n.], 2019.

d'externalité chaque année pour le parc français³³. Ainsi, en comptant 17 000 euros pour l'achat d'un véhicule neuf d'une durée de vie de 10 ans, 500 euros de frais d'entretien annuels, 600 euros d'assurance, 1 200 euros de carburant pour 1h30 de trajets quotidiens, une voiture coûterait entre 4000 euros à 5 600 euros par an sur 10 ans, en intégrant les externalités, sans compter l'achat d'une place de parking en ville à 22 000 euros. À titre de comparaison, on peut trouver un vélo de qualité pour 200 euros et dépenser 30 euros par an en frais d'entretien et de réparation, investir dans un vélo-cargo dans une fourchette de 1 500 euros à 6 000 euros pour les plus haut de gamme pour le transport de marchandises ou bien déléguer cette tâche occasionnelle à des entreprises spécialisées.

Les engins motorisés sont également un maillon essentiel du système actuel de **production alimentaire**. La quasi-totalité des exploitations dépendent du tracteur pour leur bon fonctionnement. En cas de pénurie énergétique, la traction animale pourrait remplacer le parc motorisé. En ce sens, une politique de résilience devrait prévoir la reconstruction du cheptel équin. En 1938, 2,2 millions de chevaux étaient destinés au travail agricole³⁴, pour nourrir une population de 41,5 millions d'habitants, soit 1 cheval de trait pour environ 18 têtes. Sans prendre en compte le nouveau type de régime alimentaire et les variations de la balance commerciale depuis 1938, il faudrait **3,7 millions de chevaux pour nourrir la population française actuelle**. Un cheval dressé et prêt à travailler coûte entre 3 000 et 5 000 euros, et comprends environ 1 500 euros de charges annuelles. La traction animale est moins coûteuse que l'entretien du parc motorisé. Elle nécessite davantage de main d'œuvre, actuellement jugée trop chère en Europe. Selon ces comptes, la reconstitution d'un cheptel équin agricole français nécessiterait **un investissement d'environ 14,8 milliards d'euros**, une somme qui correspond aux ordres de grandeur du plan de relance économique.

2.2 Le financement d'une agriculture relocalisée

L'agriculture est un secteur délaissé par le plan de relance économique. Pourtant, il est le maillon essentiel d'une politique de résilience. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le système alimentaire européen s'est essentiellement tourné vers un processus industriel. Si dans les années 1940, une calorie d'énergie fossile pouvait produire 2,3 calories de nourriture, en 2014, la production de cette même quantité de

³³ CRAMER, Michael. « The true costs of automobility », *Greens/EFA*. 2012. En ligne : <https://www.greens-efa.eu/en/article/document/the-true-costs-of-automobility/>

³⁴ : « Quand les tracteurs ont détrôné chevaux et boeufs », *La France Agricole*. 2005. En ligne : <https://www.lafranceagricole.fr/article/quand-les-tracteurs-ont-detrone-chevaux-et-boeufs-1.0.41437519.html>

nourriture nécessitait plus de 16 calories d'énergies fossiles³⁵. Le système agroalimentaire actuel est construit sur une dépendance au réseau énergétique et à l'usage des pesticides. Il s'est enrayé dans une logique de rentabilité sur un horizon de court terme. En parallèle, la situation des agriculteurs s'est précarisée. Entre 1955 et 2010, le nombre d'agriculteurs est passé de 2 millions à 500 000³⁶. Malgré la hausse de la production, leur niveau de revenu moyen a diminué et leur niveau d'endettement a augmenté³⁷.

Le système européen actuel de **Politique Agricole Commune** (PAC) favorise le développement de l'agriculture industrielle hyperspécialisée et la concentration des parcelles de terre aux mains d'un petit nombre d'exploitants. Une modification profonde de la politique agricole européenne est nécessaire afin de protéger la fertilité des sols, la biodiversité, les personnes vivant dans les zones rurales victimes d'isolement et de précarité, ainsi que la sécurité alimentaire européenne. Les subventions de la PAC représentent une somme de **348,3 milliards d'euros**³⁸, dont **15 milliards** sont destinés à alimenter le **Fond européen agricole pour le développement rural** dans le cadre de « Next Generation EU ». Plusieurs propositions ont déjà été avancées par de multiples organismes de défense de l'environnement, tels que le remplacement des aides à l'hectare par des aides proportionnées au nombre de travailleurs. Le secteur agricole est un vivier d'emplois potentiels. Plus de 1,5 millions d'emplois pourraient être créés pour revenir au nombre de paysans de 1955, ou **13,4 millions d'emplois** pour revenir à la même proportion (20%) de paysans par rapport à la population actuelle. En 2018, la France comptait **2,7 millions de chômeurs au sens de BIT** (INSEE, Tableau de l'économie française, édition 2020). Depuis le début de la pandémie de covid-19, **neuf millions de travailleurs sont passés en chômage partiel, avec un coût de 24 milliards d'euro**³⁹. La formation d'une nouvelle génération d'agriculteurs et d'ingénieurs en agroécologie nécessite un soutien moral et financier de la part de l'État et de l'Union européenne. **Des investissements dans les centres de formation** en agriculture biologique, en agroécologie, en permaculture et en agriculture urbaine, ainsi que l'accord de **prêts et de garanties exceptionnelles** pour les nouveaux agriculteurs pourrait propulser la

³⁵ SERVIGNE, Pablo. *Nourrir l'Europe en temps de crise : vers des systèmes alimentaires résilients*. Institut Momentum, 2013. En ligne : <https://www.institutmomentum.org/wp-content/uploads/2013/12/2013-Servigne-LES-VERTS-Nourrir-leurope-en-temps-de-crise.pdf>

³⁶ BINCTIN, Barnabé et Laure CHANON. « ENQUÊTE - 1 - Le maître caché de l'industrialisation de l'agriculture française », *Reporterre, le quotidien de l'écologie*. 25 février 2015. En ligne : <https://reporterre.net/ENQUETE-1-Le-maitre-cache-de-l>

³⁷ Pleinchamp. *Baisse des revenus agricoles : un constat alarmant*. 2020. En ligne : <https://www.pleinchamp.com/actualite/actualites-generales~baisse-des-revenus-agricoles-un-constat-alarmant>

³⁸ Commission Européenne, *Politique agricole commune et politique commune de la pêche*. En ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_985

³⁹ ZOCCOLAN, Thierry et AFP. « Covid-19 : neuf millions de salariés français sont au chômage partiel », *France 24*. 17 avril 2020. En ligne : <https://www.france24.com/fr/20200417-covid-19-neuf-millions-de-salari%C3%A9s-fran%C3%A7ais-sont-au-ch%C3%B4mage-partiel>

transition écologique. De nouveaux modes de vies sont à concevoir autour d'une agriculture relocalisée, en redynamisant les campagnes. On peut imaginer travailler à temps partiel en ville et exploiter une petite surface agricole, développer le commerce entre particuliers et le tourisme agricole.

2.3 Le financement d'un revenu d'existence

Le sujet du revenu universel a été évoqué en réponse à la crise liée à la propagation du covid-19, notamment en Espagne. En plus d'apporter une simplification administrative au système d'aide de l'État, l'instauration d'un revenu d'existence constitue un véritable changement de paradigme vis-à-vis de la notion de travail. Dans la perspective actuelle, un grand nombre d'activités non-marchandes ne sont pas valorisées d'un point de vue financier et social. Or, la valorisation d'un grand nombre d'activités associatives et culturelles serait bénéfique pour l'économie et pour l'environnement. Parmi celles-ci, on peut compter les travaux de réhabilitation ou de préservation des espaces naturels, les travaux de dépollution, le souci de la stabilité du climat. La question du bien-être a été occultée du domaine de l'économie, ce dernier étant désormais associé à un modèle de production extractiviste et inégalitaire. Dans la lignée des penseurs classiques et néoclassiques, l'étude de l'économie s'est concentrée sur la génération de surplus et de croissance. Pourtant, le terme « économie », du grec ancien *oikonomí*, signifie « gestion de la maison ». Si notre maison est la Terre, la bonne gestion de ses ressources et de son habitabilité devrait être une priorité. La transition écologique requiert une réévaluation de notre notion d'économie, de valeur et de travail.

Cette transition s'accompagnera d'une modification drastique de nos modes de production. De nombreux emplois basés sur de l'industrie fossile deviendront obsolètes. La création de valeur se trouvera dans les ressorts de résilience, les inventions de basse technologie, l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de l'environnement, la dépollution et le recyclage. Sans politique de justice sociale, beaucoup de travailleuses et de travailleurs se trouveraient dépourvus de ressources afin de suivre la mutation du modèle économique, aboutissant à un déchirement majeur de la société.

L'instauration d'un revenu d'existence est plus qu'une mesure sociale. Par extension de la théorie économique néoclassique, chaque salarié aura alors un plus grand pouvoir de négociation avec les employeurs pour négocier ses conditions de travail, et notamment revoir son temps de travail à la baisse pour s'essayer à la polyactivité et aux activités *aproductives* mais socialement et écologiquement vertueuses. En théorie, l'entreprise doit alors rehausser les salaires pour garder ses effectifs. Or, dans le modèle de production actuel, les entreprises peuvent remplacer la main d'œuvre humaine par des

machines ou des algorithmes, tandis que les travailleurs doivent toujours nécessairement subvenir à leurs besoins de base au moyen d'un salaire. Il est alors plus difficile d'atteindre le point d'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

2.3.1. Le revenu d'existence classique

Nous proposons ici un revenu d'existence universel et inconditionnel, reçu par tous sans plafond de ressources. Il se substituerait en partie à certaines aides de l'État déjà en place telles que des allocations familiales, des aides au logement et une portion de la retraite. Il serait suffisamment élevé pour qu'un individu puisse répondre à ses besoins nécessaires sans obligation pressante de travail salarié complémentaire. Un tel revenu serait cumulable avec un emploi, et la somme des revenus serait imposable. Une population française de **67 millions d'habitants** rémunérés **500 euros par mois** nécessiterait une dépense annuelle de **402 milliards d'euros**, dont une grande partie sera compensée par la suppression des aides redondantes. Cette somme représente 17,3% du PIB de 2019 s'élevant à 2 322 milliards d'euros⁴⁰. En comparaison, les dépenses de protection sociale représentaient 42,7% des dépenses publiques en 2019⁴¹, soit environ 551,2 milliards d'euros. Une partie de ces 400 milliards peut être empruntée sur les marchés financiers dans un premier temps. Sous cette version, le financement d'un revenu d'existence ne coûterait rien à l'État hormis les frais de gestion habituels puisque cette dépense supplémentaire implique également une recette supplémentaire sous forme d'impôt. En gardant une répartition des emplois similaire, les populations les plus précaires ne payant pas d'impôt seraient nettement bénéficiaires de ce revenu. Les populations au revenu moyen seraient peu impactées, l'apport nouveau du revenu étant compensé par l'augmentation de l'imposition calculée en pourcentage du salaire. Les populations les plus fortunées seront désavantagées par cette politique redistributive car l'augmentation des impôts surpasserait le gain de revenu supplémentaire. Ainsi, le revenu d'existence ne causerait pas d'inflation, ce phénomène étant lié à la variation de masse monétaire rapportée à un niveau de production.

2.3.2. La « décroissance hélicoptère » ou l'abondance monétaire frugale

Il existe de nombreuses propositions variantes du revenu d'existence présenté dans la section précédente. Nous proposons ici de réfléchir à un revenu au niveau du seuil de pauvreté (env. **1000 euros**) dans un premier temps. Par la suite, le niveau de ce revenu devra faire l'objet d'une délibération démocratique pour garantir la possibilité de subvenir à ses besoins fondamentaux tout en préservant l'habitabilité terrestre. Dans le vocabulaire économique, il devra ainsi être négocié sur la base d'un panier de consommation primaire relatif à la société et contraint par les impératifs écologiques.

⁴⁰ INSEE. Tableaux de l'économie française, édition 2020. En ligne :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830613>

⁴¹ INSEE, Les comptes des administrations publiques en 2019. En ligne :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4498247>

Pour le financer, en plus des options précédentes, il est possible de faire appel à une taxe sur les transactions financières et une imposition du capital progressive. Que les ressources soient insuffisantes à court-terme ou progressivement par émiettement des concentrations capitalistiques – ou que ce soit un choix politique volontaire – il est possible d'envisager de financer ce revenu par la création monétaire. Bien que cette solution puisse provoquer de l'inflation – une augmentation générale des prix – par l'augmentation de la masse monétaire relativement à la production, elle permet d'une part de supprimer l'oligopole bancaire de la création monétaire dans l'économie réelle et d'autre part de redistribuer le capital en le dévaluant mécaniquement (rendement du capital < augmentation générale des prix) tout en préservant la capacité économique des foyers. Nous appelons donc cette stratégie la *décroissance hélicoptère* au sens strict en référence à l'abstraite monnaie hélicoptère de M. Friedman qui avait pour but de relancer la croissance par la demande individuelle.

Ce système est ainsi convergent – *égalitarisant* – non pas vers le haut (insoutenable), ni vers le bas (paupérisant), mais vers la sobre dignité (seuil de pauvreté). Il s'agit ainsi d'assurer une capacité économique digne (et pas seulement minimale comme le RSA) à chacun·e tout en amenuisant la concentration des richesses faisant honte à notre humanité et détruisant l'habitabilité terrestre. Alors certes, ce revenu peut momentanément faire croître le PIB par augmentation des ressources des plus pauvres (qui, rappelons-le, est moralement impérative). Néanmoins, la diminution progressive des concentrations de richesse, l'incitation à la réduction du temps de travail, et la domination d'une création monétaire publique hélicoptère peuvent progressivement réduire les besoins artificiels et désagréger le moteur productiviste du capitalisme tout en rendant obsolète la quête de croissance.

De nos jours, la création monétaire est principalement réalisée par l'emprunt, geste magique par lequel la banque crée de l'argent qui disparaît lors du remboursement, à l'exception des intérêts, qui, eux, viennent rémunérer la valeur du temps lié à une dépense d'argent immédiate pas encore disponible. Cette société de dettes a abdiqué la souveraineté sur sa monnaie à des intérêts privés qui n'ont pas le souci de la justice ou de l'écologie⁴². Ce remboursement intéressé implique mécaniquement une certaine croissance nécessaire à la solvabilité. La décroissance hélicoptère vient casser cette dynamique puisque la masse monétaire est assurée principalement par la création monétaire publique. Sur cet aspect systémique, l'endettement devient alors secondaire. En effet, et ce point est primordial, la décroissance hélicoptère permet d'agencer la création monétaire de manière équitable comme un droit à exister et non plus comme un privilège lié à la capacité financière à rembourser un emprunt. L'effet antagoniste de la

⁴² Cf. Paul Jorion, « La monnaie, coupable ou innocente ? » in Agnès Sinai (dir.), *Economie de l'après-croissance. Politiques de l'Anthropocène II*, Presses de Sciences Po, Paris, 2015.

décroissance hélicoptère est ainsi la décroissance des volumes de dettes ; ce qui modère l'accroissement global de la masse monétaire et, *in extenso*, l'inflation. Voilà des hypothèses que nous souhaiterions mettre à l'épreuve de l'économie scientifique. Il nous semble aussi utile de réfléchir à des modélisations pertinentes pour approcher quantitativement l'ampleur et l'intensité de la décroissance du PIB qui en résulterait.

L'existence d'un tel revenu d'existence garantit que la décroissance ne sera pas vécue comme une austérité. Par ailleurs, l'égalitarisation par la dignité résout *de facto* la pauvreté et la misère. La réduction majeure des inégalités permettra alors de déstructurer les dynamiques de la consommation de masse – et ainsi de la production de masse – qui fonctionne par l'incitation récursive à consommer comme la classe sociale supérieure. Dès lors, les conditions nécessaires pour mettre en branle la réduction générale des transformations anthropiques du monde, c'est-à-dire l'activité économique, nous semblent réunies. Toute chose égale par ailleurs, celle-ci commencera par les lieux de concentration de capitaux qui seront progressivement dévalués avant que les modifications radicales des sociétés rendent possible la croissance d'une frugalité commune.

Une troisième version de ce revenu d'existence, encore plus radicale et certainement postérieure à celles, transitoires, exposées précédemment, pourrait prendre la forme d'une adéquation entre la circulation monétaire et la soutenabilité de l'empreinte écologique mondiale. Le changement systémique demandé est d'une ampleur difficile à imaginer : « Au fond, comme l'a notamment suggéré l'économiste Richard Douthwaite en s'inspirant des travaux d'Aubrey Meyer et de Mayer Hillman sur la contraction et la convergence, il s'agit de remplacer l'actuelle logique de la monnaie comme droit de tirage sur une production en croissance par une logique alternative : celle de la monnaie comme droit de tirage sur l'empreinte écologique globale⁴³ ». Bien qu'ambitieux, ce paradigme a un potentiel d'encadrement socio-économique particulièrement efficace et semble relativement compatible avec un libéralisme politique bien moins capitaliste. Par ailleurs, selon une perspective biorégionale, il peut se décliner à différentes échelles où la mesure de l'activité économique serait déterminée par la capacité de charge des écosystèmes. Et il se combinerait avec des phases progressives de rationnement énergétique sur la base d'une allocation individuelle gérée par une carte carbone, chacun étant libre d'utiliser ce quota d'énergie fossile comme il l'entend, mais à l'intérieur d'un plafond de précaution climatique décroissant d'année en année⁴⁴.

⁴³ C. ARNSPERGER, « Inscrire la monnaie dans les limites de l'empreinte écologique », sur *Institut Momentum*, 13 février 2016 (en ligne : <https://www.institutmomentum.org/inscrire-la-monnaie-dans-les-limites-de-lempreinte-ecologique/> ; consulté le 1^{er} décembre 2020)

⁴⁴ Mathilde Szuba, « Le rationnement, outil convivial », in Agnès Sinaï, Mathilde Szuba (dir.), *Gouverner la décroissance. Politiques de l'Anthropocène III*, Presses de Sciences Po, Paris, 2017.

Afin de ne pas laisser le lecteur perdu dans des propositions qui pourraient sembler trop éloignées de ce qui est envisageable politiquement de nos jours, nous tenons à faire remarquer les travaux très intéressants et précurseurs d'ATD-Quart Monde et de la commune de Grande-Synthe (59). Pour ce premier, les territoires zéro chômeur longue durée réinsèrent avec dignité des personnes exclues du monde du travail via des activités sociales et écologiques financées en partie par l'État et en partie par le tissu économique local⁴⁵. Encore au stade d'expérimentation, la possibilité de procéder par création monétaire pour soutenir ce type de programme semble être un moyen intéressant pour monter à l'échelle. Pour le second, la mise en place d'un revenu de transition écologique en 2019 par une municipalité est aussi une variation concrète de ce qui peut être financé par de la création monétaire à d'autres échelles. L'idée est ici de soutenir financièrement les personnes et les entreprises locales qui entreprendraient une démarche écologique. L'économiste qui a inspiré ce revenu et qui soutient Grande-Synthe dans l'expérimentation, Sophie Swaton, propose d'établir progressivement des « listes d'activités nécessaires sur le territoire [...], ces listes, élaborées conjointement par des représentants des municipalités, des entrepreneurs, des associations, seraient continuellement enrichies [avec] par exemple, des offres ou des demandes d'activités portant sur la rénovation d'un site du patrimoine culturel, la revalorisation de métiers anciens artisanaux, des circuits de randonnées, du conseil en durabilité au sein d'entreprises ou pour des programmes sociaux ou familles en situation de précarité énergétique, des cycles de programmes de sensibilisation environnementale dans des écoles⁴⁶ ». Et c'est de cette manière que le travail de Grande-Synthe rejoint l'initiative des territoires zéro chômeur longue durée en élargissant l'initiative à toute personne volontaire sur le territoire. Ces deux initiatives semblent être dans un premier temps le bon moyen d'expérimenter la création monétaire ciblée vers les projets écologiques et sociaux avant de la généraliser au rythme de l'extension de ces initiatives par une décroissance hélicoptère.

Mentionnons alors *a posteriori* la cohérence de cette mesure avec les précédentes. Prémpter la création monétaire privée et lucrative – celle du prêt bancaire avec intérêt – pour en faire un pôle public et populaire responsable de la *décroissance hélicoptère* s'articule avec la croissance extraordinaire de l'emploi agroécologique. En conjuguant sécurité économique par le revenu d'existence et sécurité de l'emploi par l'agroécologie en tant que basse technologie, il en résulte une sécurité socio-économique élargie par le choix du temps de travail et la valorisation de la polyactivité créative et frugale. En réinsérant l'activité économique dans les flux écosystémiques, celle-ci reterritorialise le

⁴⁵ « Territoires zéro chômeur de longue durée », s. d. (en ligne : <https://www.tzcl.d.fr/> ; consulté le 1^{er} décembre 2020)

⁴⁶ A. SINAÏ, « La ville de Grande-Synthe lance un revenu de transition écologique », *Actu-Environnement*, 9 mai 2020 (en ligne : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/Grande-Synthe-lance-revenu-transition-ecologique-33403.php4> ; consulté le 1^{er} décembre 2020)

politique et favorise, notamment par adéquation d'échelle, la démocratie comme mode de vie. Dans cette perspective, la mobilité de basse technologie fait particulièrement sens. Qu'elle atterrisse par le ferroviaire, qu'elle s'active par le vélo, et qu'elle se démachinise avec la coopération animalière domestique qui partage la *domus* – la maison – redevenue interspécifique, la mobilité humaine doit impérativement requérir des énergies renouvelables et locales qui peuvent se développer par la polyactivité soutenue par le revenu d'existence.